

REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire,
de la Mobilité, des Transports et du Bien-être animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la
commission consultative communale d'aménagement du territoire et de
mobilité d'OLNE**

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014 modifié par arrêté ministériel du 18 avril 2016 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014, portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 août 2016 approuvant la modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'Olne

Vu la délibération du 11 mai 2016 du conseil communal d'Olne actant une modification au sein du quart communal de ladite Commission ;

Vu la désignation de Monsieur Cédric HALIN, membre suppléant représentant la majorité en tant qu'échevin de l'Aménagement du territoire et par conséquent il ne peut plus siéger dans la commission ;

Vu la délibération du conseil communal désignant Monsieur Ghislain SENDEN pour continuer le mandat de Monsieur HALIN;

Considérant que cette proposition est conforme au prescrit décretaal et à la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité.

ARRETE

Article 1^{er} – La modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'Olne telle que contenue dans la délibération du conseil communal du 11 mai 2016 est approuvée.



En conséquence, il est mis fin au mandat de Monsieur Cédric HALIN en qualité de membre suppléant représentant la majorité. Son mandat est attribué à Monsieur Ghislain SENDEN.

Les autres mandats sont confirmés.

Article 2 – La CCATM est désormais composée comme suit :

Est désigné en qualité de présidente de la C.C.A.T.M. : Caroline TIXHON

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1
Christian BODSON	Ghislain SENDEN
Dorian KEMPENEERS	Raphaël LAST
Frédéric MATHYSSEN	Nadège HAXHE

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
Léon LEHANCE	François YSERENTANT
Michel KEUTGENS	Bernard BUKENS
Pierre REMACLE	Bernard MICHAUX
Toussaint DUPONT	Claudy DEJONG
Pierre Yves DELHEZ	Bernard LOREA
Marie-Madeleine DAENEN	/
Corentin LENELLE	Hugues GILON
DEBAAR Jean-Marc	/
Murielle BOVY	/

Article 3 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

10 JUIN 2016


Carlo DI ANTONIO